

Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base du cadre de base (INP) et formations de perfectionnement

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique relative « introduction au droit pénal »

Grade minimum requis pour la fonction : NIHIL

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- Maîtriser les principes de base du droit pénal et de la procédure judiciaire
- Posséder une connaissance approfondie de l'organisation judiciaire

Et à cette fin :

- Etre à capable de schématiser l'organisation du système judiciaire en Belgique et en expliquer le fonctionnement.
 - Savoir expliquer les compétences des différents tribunaux.
 - Savoir citer les étapes successives en interne police après la rédaction d'un PV, expliquer son cheminement en procédure judiciaire et en motiver chaque étape.
 - Savoir définir les trois types d'infraction
 - Savoir définir les éléments constitutifs de l'infraction et les appliquer à des cas concrets simples.
 - Savoir définir et illustrer les circonstances atténuantes, les causes d'excuse, les circonstances aggravantes et les causes de non-imputabilité.
 - Savoir expliquer la différence entre l'information et l'instruction judiciaire.
-
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
 - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
 - Avoir une communication claire et précise
 - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
 - Transmettre des consignes simples et complexes

Prérequis :

Disposer d'un diplôme démontrant la compétence dans le domaine visé dans le présent.



Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode : Uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 03.01.2018

Date limite : validité de l'offre + 1mois

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
juliane.flamecourt @hainaut.be